

Question 1 :

a) Une provision pour risques et charges est une écriture comptable qui vise à anticiper une perte qui ne s'est pas encore produite mais dont l'occurrence est jugée probable ou avérée. Cette écriture respecte le principe de prudence, selon lequel toute perte doit être comptabilisée dès lors qu'elle est jugée probable (ce même principe de prudence établit que un profit ne doit être comptabilisé que une fois qu'il a été réalisé).

b) la différence entre une charge à payer et une provision se trouve dans la réalisation de la charge.

→ une charge à payer est une charge réalisée, d'un montant défini et une échéance connue.

→ une provision est l'anticipation d'une charge à venir dont le montant n'est pas forcément encore connu mais peut être évalué.

les charges à payer sont comptabilisées dans le compte de résultat en incrementant un compte en 6X, à l'exception des comptes en 68X réservés aux provisions.

c) La provision pour risques et charges permet à l'entreprise de refléter dans ses comptes une perte pas encore réalisée, leur permettant de refléter une image fidèle de la réalité de l'entreprise :

- en diminuant le résultat à hauteur de la charge provisionnée, par l'incrimination d'un compte débiteur (en 6X)
- en diminuant l'actif du bilan de cette même valeur, par l'incrimination d'un compte de l'actif au crédit.

- d) 1) lorsque un client tarde à régler sa créance, malgré une échéance passée et plusieurs rappels, l'entreprise enregistre une provision pour anticiper la perte à venir
- 2) lorsque une entreprise possède un terrain immobilier dont la valeur sur le marché est volatile ou est prévue de baisser.

Question 2. Un état de rapprochement bancaire est un document signifiant que le solde du compte bancaire d'une entreprise dans l'établissement dont elle est cliente correspond bien au solde du compte 512 X attribué à cette banque* dans les comptes de l'entreprise (* ou à ce compte bancaire si l'entreprise possède plusieurs comptes chez un même établissement), à une date précise (en général la dernière jour de chaque mois ou à la clôture d'un exercice). Si ces deux soldes sont différents (ce qui est souvent le cas, du fait des délais qui existent entre le moment où l'entreprise enregistre une transaction dans ses comptes et le moment où la banque l'exécute), l'état de rapprochement bancaire va identifier les éventuelles comptables à l'origine de cette différence et justifier ou non de la différence.

Le rapprochement bancaire est crucial pour l'entreprise car il permet d'identifier des transactions qui n'auraient pas été comptabilisées, notamment des fraudes.

- Question 3:
- a) faux
 - b) vrai
 - c) faux
 - d) fausse
 - e) faux
 - f) vrai
 - g) vrai
 - h) faux
 - i) fausse
 - j) fausse
 - k) vrai
 - l) vrai

Question 4: La TVA est une taxe qui s'applique uniquement au consommateur final.

Au cours de son activité, l'entreprise paie la TVA à ses fournisseurs et l'encaisse de ses clients.

La TVA collectée doit être versée à l'Etat, une fois débité la TVA qui a été réglée aux fournisseurs (impact neutre pour l'entreprise)

Lorsqu'une entreprise paie un fournisseur, la TVA payée est crédite sur le compte 4456X (TVA deductible).

Lorsqu'une entreprise collecte la TVA payée par un client, elle débite le compte 4457X (TVA collectée).

Le solde représente la somme à payer à l'Etat.

$$\text{TVA à payer} = \text{TVA collectée} - \text{TVA deductible}$$

N°
... / ...